

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202409-115

Du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, LAPORTE Jean-Pierre, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : GONTIER Philippe (pouvoir de DEYDIER BASTIDE Jean Marc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), SALEL Matthieu (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Ont participé : HOURS Roland

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 8

Date de la convocation 19 septembre 2024

A été élu secrétaire : CHABANE Francis

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE A LABLACHERE :
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

La Communauté de Communes a engagé une consultation pour des travaux d'aménagement d'une voie douce entre Joyeuse et Lablachère :

Le type de procédure est le marché à procédure adaptée ouverte avec :

- 2 lots techniques :
 - o Lot 1 : Terrassement et réseau pluvial
 - o Lot 2 : Voirie et génie civil
- 2 tranches :
 - o Tranche ferme : secteurs 1, 2 et 3
 - o Tranche optionnelle : secteur 4

Les prix sont révisables.

Pour cette consultation, cinq plis ont été reçus dans les délais, à savoir :

- 2 plis pour le lot 1 (ROUSTANG TP et FAURIE)
- 3 plis pour le lot 2 (COLAS, Groupement LAUPIE-ESR et SATP)

Le classement des offres établit par la commission ad hoc réunie le 23 septembre 2024, propose ROUSTANG TP comme lauréat du lot n°1 et le groupement LAUPIE-ERS comme lauréat du lot 2.

Il indique en outre que les marchés attribués ne seront signés qu'au terme du délai de référé pré-contractuel accordé aux candidats évincés.

Le conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (contre Brigitte PANTOUSTIER,
Geneviève CHASTAGNIER, abstention Gladie LACOUR) décide de :

Attribuer les marchés, sous réserve des conditions énoncées ci-avant, pour un montant total, de 793 175,47 € HT, aux soumissionnaires suivants :

↳ Lot n°1 Terrassement et réseau pluvial
Attributaire : ROUSTANG TP
Tranche ferme : 139 704,00 HT
Tranche optionnelle : 25 366,00 HT
TOTAL Lot 1 : 165 070,00 € HT

↳ Lot n°2 Voirie et génie civil
Attributaire : Groupement LAUPIE SAS et SER SAS
Tranche ferme : 588 372,27 HT
Tranche optionnelle : 39 733,20 HT
TOTAL Lot 2 : 628 105,47 € HT

Autoriser le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Francis CHABANE

Secrétaire de séance

